



ÉCOLE DE L'AIR

Conseil d'administration
séance du 07 mai 2019

Délibération relative à l'élection du président du conseil d'administration de l'École de l'air

Vu le décret n°2018- 1158 du 14 décembre 2018 relatif à l'École de l'air

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'École de l'air

Considérant qu'à l'issue de la présentation des candidatures, il appartient au conseil d'administration de procéder à l'élection de son président.

Résultats du scrutin :

Membres en exercice : 24 (en l'absence de représentant des étudiants)

Nombre de votants : 23

Nombre de bulletins blancs ou nuls :0

Candidats	Nombre de voix
GAA (2S) MERCIER	23

Article 1^{er} :

Le GAA (2S) MERCIER est élu président du conseil d'administration de l'École de l'air.

Article 2 :

La présente délibération sera versée au recueil administratif des actes de l'École de l'air.

Le directeur général

~~Le Général de brigade aérienne Jérôme Bellanger
Commandant la Base aérienne 701 et
Directeur général de l'École de l'air~~